

ÉCHANGE DE NOTES (1er ET 2 MARS 1944) ENTRE LE CANADA ET TERRE-NEUVE PROROGEANT POUR UNE AUTRE PÉRIODE D'UNE ANNÉE L'ACCORD VISANT L'EXPLOITATION D'UN SERVICE AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET TERRE-NEUVE PAR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA EFFECTUÉ PAR UN ÉCHANGE DE NOTES DES 6, 7, 9 ET 27 FÉVRIER 1942\*

(Traduction)

*Le Haut-Commissaire intérimaire du Canada à Terre-Neuve  
au Commissaire des Utilités Publiques de Terre-Neuve*

HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA

Saint-Jean, 1er mars 1944.

N° 21

Monsieur le Commissaire,

Me référant à l'établissement et au maintien d'un service aérien entre le Canada et Terre-Neuve par les Lignes Aériennes Trans-Canada, j'ai l'honneur de solliciter la prorogation pour une année du permis en vertu duquel ledit service est actuellement exploité, soit pour la période allant du premier avril 1944 au 31 mars 1945 inclusivement.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma très haute considération.

*Le Haut-Commissaire intérimaire du Canada,*  
H. L. KEENLEYSIDE.

II

*Le Commissaire des Utilités Publiques de Terre-Neuve  
au Haut-Commissaire intérimaire du Canada*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Saint-Jean, le 2 mars 1944.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Me référant à votre lettre n° 21 du premier mars 1944, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli une licence au nom des Lignes Aériennes Trans-Canada autorisant celles-ci à exploiter un service commercial aérien conformément aux dispositions de l'accord effectué par l'échange des lettres énumérées dans la licence.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'assurance de ma très haute considération.

*Le Commissaire des Utilités publiques,*  
W. W. WOODS,

\* Pour le texte de l'échange de notes de février 1942, voir le n° 19 du *Recueil des Traités* 1942.